

## Les sœurs du Bon Secours

En 1947, de nombreuses personnes manifestent contre le départ des Sœurs du Bon Secours. Depuis 1940, le recrutement des vocations s'est beaucoup ralenti, c'est pourquoi et non sans regret le conseil de la Maison Mère avait décidé de fermer la plus jeune des Maisons, soit celle de Secondigny, fondée en 1920. L'évêque de Poitiers et le Maire de Secondigny avaient en vain tenté d'annuler cette décision.

La Mère Supérieure arrivait le jeudi 20 octobre 1947 pour régler différents détails avant la fermeture de la Maison fixée à la fin du mois. Dès son arrivée et les jours suivants, la Mère Supérieure eut à subir de multiples suppliques pour le maintien des Sœurs en cette paroisse.

Le 5 octobre, le Maire donne lecture de la lettre suivante :

*« Ma Révérende Mère, la population de Secondigny, reconnaissante du dévouement inépuisable déployé par les Religieuses du Bon Secours auprès de ses malades et des mourants, profondément émue et atterrée par l'annonce de leur départ, délègue son Conseil Municipal pour supplier respectueusement et avec insistance la Révérende Mère Supérieure de laisser les Religieuses à Secondigny pour qu'elles continuent leur œuvre de charité et de dévouement. La population entière les assure de son respect, de sa reconnaissance et de sa sympathie ».*

La Supérieure en référa à son conseil et les deux sœurs du Bon Secours restèrent à Secondigny.

Le 14 novembre, le maintien des Sœurs est confirmé. Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre, une souscription publique a eu lieu en faveur des Sœurs.